

Royaliste

Bimensuel de la Nouvelle Action Royaliste

Cible

Rationalité

Le bombardement chimique opéré le 2 avril sur la ville de Khan Cheikhoun, dans le nord-ouest de la Syrie, a soulevé une vague d'indignation justifiée... et suscité, sur les réseaux sociaux, de nombreuses hypothèses plus ou moins pertinentes sur le commanditaire de cette opération criminelle.

Dans l'attente des résultats de l'enquête officielle, il est intéressant d'observer la réplique militaire ordonnée par le président des États-Unis. Depuis l'élection de Donald Trump, il y avait lieu de se demander si le nouveau président était un acteur rationnel – car tel est bien le premier critère de jugement lorsque le chef d'État dispose de l'arme nucléaire.

Le fait de prévenir les Russes de l'attaque puis les conversations russo-américaines donnent à penser que Donald Trump est un acteur rationnel qui défendra selon les logiques ordinaires les intérêts des États-Unis, face à d'autres acteurs rationnels, russes, chinois, iraniens, qui défendent leurs intérêts nationaux. Cette rationalité des principaux États nationaux est une bonne nouvelle. Elle contraste avec la déraison des oligarchies ouest-européennes qui continuent de nier le caractère prépondérant des dynamiques nationales.

Dialogue

Souveraineté, nation, religion

Outre-mer

Révolte
en Guyane

p. 2

NAR

36^e congrès
des 1^{er} et 2 avril

p. 10-12

Révolte en Guyane

La Guyane aura donc tenu huit ans. Rappelez-vous, c'est de Cayenne qu'était venue l'énorme vague qui a secoué la Guadeloupe et la Martinique en 2009. Huit ans, pour rien, pour simplement constater une fois de plus que l'Etat français reste indifférent à l'outre-mer.

Même si c'est la Guyane qui fait parler d'elle cette fois-ci, la crise des DOM est générale et l'on s'attendait plutôt à ce que l'abcès crève à Mayotte, qui tente de survivre sans eau potable depuis plusieurs mois. Et les mêmes causes produisant les mêmes effets, le gouvernement actuel reproduit à Cayenne face aux « 500 frères contre la délinquance » le même comportement honteux que son prédécesseur en Guadeloupe face à Elie Domota et son LKP (1) : cécité devant des symptômes annonciateurs de l'éruption pourtant très visibles, réponses grossièrement méprisantes puis, dans la panique, des annonces contradictoires entre les négociateurs et l'Etat. On attend maintenant le pourrissement volontaire du conflit et les exigences de retour à l'ordre républicain, bref toute la tactique développée en Guadeloupe, à l'époque. Et bien entendu, pour finir, on établira une belle liste de promesses qui ne seront pas tenues.

Globalement la situation n'a pas évolué : un PIB/habitant dans les DOM n'atteignant pas 65 % du niveau de l'hexagone (26 % à Mayotte), avec des taux de pauvreté et de chômage trois fois plus élevés qu'en métropole ; un abandon -il n'y a pas d'autre mot- des citoyens par les services publics : enseignement,

santé, transports, équipement, justice, police, etc. ; enfin, en Guyane, une insécurité ressentie comme insupportable par l'ensemble de la population. C'est ce dernier point qui a mis le feu aux poudres et, à la différence de 2009, rassemble toute la population : chômeurs, fonctionnaires, employés, agriculteurs, petits producteurs et membres du MEDEF, et jusqu'aux tribus amérindiennes.

Cela dit, certaines choses ont changé depuis 2009, et si la situation est la même, le gouvernement va devoir faire face ici à des difficultés nouvelles. Elles sont de deux types. D'une part les conditions particulières du département, le seul DOM continental. Tout d'abord des richesses mal défendues et pas assez ou mal exploitées : la forêt tropicale peu accessible qui couvre 95 % du département et possède de grandes richesses minières ; la côte (380 km) poissonneuse et potentiellement pétrolière. Et surtout, des frontières terrestres impossibles à contrôler et qui séparent la Guyane d'un Surinam à la dérive, au Nord (500 km), et de l'Etat le plus pauvre du Brésil, au sud (700 km), pour qui notre pauvre Guyane reste un eldorado. Tout ceci en fait une région siège d'activités illégales et d'une forte immigration clandestine auxquelles, pour le moment, aucune solution n'est apportée.

D'autre part le désespoir de la population qui n'en peut plus d'attendre. Et du désespoir à l'émeute, il n'y a qu'un pas. Elie Domota, par exemple, n'hésite plus à fustiger « la domination coloniale. On peut nous dire que [ce] sont des départements d'outre-mer, ce sont en réalité toujours des colonies et la vocation de

la colonie c'est de servir les intérêts de la métropole ». Voilà que ressurgissent la question coloniale et son corollaire, l'indépendantisme, que l'on croyait morts. Mais que peut-on penser d'autre en passant, en 50 km, du « tiers-monde » de Cayenne au monde ultra-moderne de Kourou, celui-ci ne se préoccupant pas le moins du monde de celui-là ? Car les lois de décentralisation de 1982 qui ont transféré les compétences vers les collectivités territoriales n'ont servi qu'à enrichir une classe politique locale corrompue qui ne peut plus servir d'intermédiaire dans ce conflit.

Alors, du fait de son indifférence récurrente, l'Etat se retrouve avec en mains un dossier presque insoluble. Pourtant, en 2016, est paru le décret approuvant le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de la Guyane qui « définit les zones d'implantation de l'agriculture, de l'urbanisation et des grands équipements et infrastructures, des activités industrielles, portuaires, artisanales, agricoles, forestières, touristiques et relatives aux énergies renouvelables ainsi que celles relatives aux nouvelles technologies de l'information et de la communication tout en préservant et valorisant l'environnement et la biodiversité remarquables du territoire ». Visiblement il est arrivé trop tard, ou il n'est pas appliqué. Mais il existe. Les éléments de réflexion sont là, les constats ont été dressés. Ce qui manque, ce n'est ni l'argent ni les propositions : c'est une vraie volonté clairement exprimée au plus haut niveau de l'Etat, de prendre le dossier Guyane (pour commencer) à bras-le-corps. C'est là le seul défi, et il doit être relevé très vite.

François VILLEMONTAIX

(1) *Liyannaj Kont Pwofitasyon* (en créole : « Collectif contre l'exploitation outrancière »)

SOMMAIRE

P 1 : Cible : Rationalité - P 2 : Révolte en Guyane - P 3 : Présidentielles : Quelles dynamiques sociales ? (suite) - P 3 : Écho des blogs : Grèce : les trois impasses - P 4 : La monnaie unique n'existe plus - P 5 : Totem et tabou : le franc CFA - Brèves : Russie, Népal, Portugal, Roumanie P 6 - 7 - 8 : Justice : Régis de Castelnau - P 9 : Idées : Un accord par approfondissement - P 10 : P 10 : Motions du 36ème congrès et les mercredis de la NAR - P 12 : Éditorial : La motion de politique générale.

Quelles dynamiques sociales ?

Tout le monde dit que cette campagne présidentielle est à nulle autre pareille. C'est vrai. Mais les scandales et intrigues de surface ne doivent pas empêcher de scruter les mouvements de fond

L'affaire Fillon et le « cabinet noir », la chronique des trahisons au Parti socialiste et les sondages quotidiens : tout cela est pain béni pour les médias qui sont obsédés par les stratégies individuelles et qui négligent les mouvements de fond. Or les grands événements de la campagne – la percée spectaculaire d'Emmanuel Macron cet hiver, la percée de Jean-Luc Mélenchon qui, ce printemps, commence à devenir spectaculaire – sont la manifestation de changements profonds dans les rapports de force sociopolitiques. L'analyse des mouvements en cours est évidemment grevée de lourdes incertitudes mais il est possible de pointer quelques évolutions marquantes :

- **Celle du Parti socialiste** : en s'alignant sur Berlin et en faisant voter des lois antisociales, François Hollande et ses gouvernements ont achevé de ruiner la crédibilité de tout discours fabriqué rue de Solferino. Le verbiage socialisant (« Mon ennemi c'est la finance ») ne parvient plus à masquer la reddition totale à l'ultra-libéralisme.

- **Celle de la droite classique** : le verbiage moralisant (la « droite des valeurs ») ne parvient plus à masquer l'adhésion totale à l'ultra-libéralisme et à ses « réformes structurelles » qui déstructurent la société telle que se la représente la droite et qui détruisent ses « valeurs ».

En déclarant se placer au centre, Emmanuel Macron cherche à réaliser l'alliance des hiérarques des deux camps sous un verbiage « progressiste » destiné à masquer la recomposition des clans oligarchiques. Cette alliance des hiérarques permet de renforcer les défenses de la classe dominante fédérant tous les groupes minoritaires qui tirent avantage ou qui s'accommodent de la mondialisation ultralibérale.

Les groupes dominés, victimes de l'ultra-libéralisme et majoritairement situés dans la France périphérique, n'avaient d'autre choix que l'abstention rageuse ou le vote en faveur du Front national jusqu'en 2016. Mais, dans cette France périphérique, beaucoup se tournent vers Jean-Luc Mélenchon, ce qui prive Marine Le Pen du quasi-monopole qu'elle exerçait sur les thématiques souverainistes. Elle n'est plus la seule candidate du peuple à s'opposer aux mondialistes. Mais ces candidats populaires veulent courir deux lièvres à la fois : Marine Le Pen présente un projet « souverainiste » et un projet xénophobe, Jean-Luc Mélenchon présente un projet « souverainiste » et un projet de révolution institutionnelle. Comme les projets lepéniste et mélenchonien sont incompatibles, il ne peut y avoir, dans la conjoncture présente, de rassemblement des dominés sur le patriotisme contre la classe dominante mondialiste. Heureusement, les lignes continueront de bouger.

Sylvie FERNOY

Grèce : les trois impasses

Olivier Delorme, que nos habitués des mercredis connaissent bien, est écrivain et historien, spécialiste référent de la Grèce et des Balkans. Alors que la crise grecque semble sur le point de refaire surface et que l'idée d'un « Grexit » est récemment devenue, pour la toute première fois, majoritaire dans un sondage grec, Olivier Delorme a accepté de revenir pour *L'arène nue* sur la situation de la Grèce. Son analyse porte sur l'impasse économique, l'impasse géopolitique et l'impasse politique dans lesquelles se trouve ce pays.

Dans l'impasse économique, Olivier Delorme nous rappelle que « depuis 2009, elle a connu plus de dix plans de rigueur assortis de coupes budgétaires, de mesures de démantèlement du droit du travail, de centaines de réformes dites structurelles [...], des baisses de salaires et de pensions ainsi que des dizaines de hausses ou créations d'impôts. »

Il dénonce « cette politique déflationniste [qui], motivée par la résorption de la dette, a également provoqué l'explosion de celle-ci – de 120 % à 180 % du PIB. Pire, elle menace la vie de nombreux Grecs. ». [Elle] « a étouffé la consommation intérieure, provoqué des milliers de faillites et l'évaporation d'au moins le quart [...] de la richesse nationale. Elle a fait plonger le tiers de la population sous le seuil de pauvreté et gravement précarisé un autre tiers désormais, lui aussi, menacé de basculer ». Puis il conclut cette première partie en dressant un tableau terriblement sombre de la situation économique : « Avec une consommation intérieure asphyxiée et un euro qui continue à étouffer la production, l'économie grecque n'a pas la moindre chance de rebondir. [...] Les prévisions de reprise de l'UE, de l'OCDE ou du FMI pour 2017 sont évidemment insincères et motivées, comme les politiques imposées à la Grèce, par la seule idéologie qui les sous-tend. »

Dans l'impasse géostratégique, il évoque notamment les dangereuses et constantes tensions géopolitiques avec la Turquie : « Par deux fois, en 1976 et 1987, les différends sur la délimitation des eaux territoriales et de l'espace aérien égéens [...] ont failli conduire la Grèce et la Turquie – toutes deux membres de l'OTAN – à un conflit armé. [...] », et souligne combien cette « tension permanente [a] contraint la Grèce [...] à fournir un effort de défense disproportionné par rapport à ses ressources [...] son budget est toujours, en pourcentage du PIB, le deuxième de l'OTAN après celui des États-Unis ». Or cet effort a participé au premier chef à la « construction de la dette ».

Enfin, dans l'impasse politique, il évoque la confusion politique qui règne en Grèce et l'état d'esprit des citoyens : « Dans ce paysage politique ravagé par les injonctions européennes et les reniements de Syriza, beaucoup de Grecs estiment que si des élections intervenaient, elles ne serviraient à rien, [...] ce qui montre à quel point les politiques européennes ont rendu le pays ingouvernable. »

Loïc de BENTZMANN

La monnaie unique n'existe plus

Depuis la crise des dettes publiques, il est coutume de saluer les interventions décisives de la BCE pour sauver la monnaie unique. On nous dit que l'euro, ce bien précieux de l'acquis européen est désormais à l'abri de nouvelles menaces spéculatives... Mais l'euro, dans le fond, n'est-il pas mort sans que l'on s'en soit aperçu ?

Une certaine mort peut s'identifier de manière simple : les États membres de la zone euro ne se refinançant pas aux mêmes taux auprès des marchés financiers - sans compter que la Grèce est exclue de l'accès à ces mêmes marchés. Car l'identité du débiteur est déterminante pour ne pas dire discriminante.

Mais alors en quoi pareille situation indique-t-elle la mort clinique de l'euro ?

Pour étayer ce propos et pour qu'il n'apparaisse pas comme une étrangeté, il est nécessaire de se rappeler que parmi les avantages attendus de la monnaie unique figurait celui de l'indistinction du débiteur. Ainsi, un pays deviendrait, au sein de l'union, une sorte d'équivalent d'une région au sein d'un état. Le risque de voir les marchés financiers différencier le risque de prêt d'un État européen deviendrait minime. Les dettes des nations européennes seraient identiques à des dettes régionales à l'intérieur d'un pays. D'ailleurs, la baisse des taux d'intérêts a été célébrée comme un succès de l'euro. En somme, cette indistinction du débiteur devait permettre d'en finir avec les déséquilibres du Système monétaire européen (1979-1999), qui faisait porter l'ajustement sur les plus faibles.

Le SME comme on l'a dit, était un système asymétrique, qui en réalité, était un système « mark ». Ce point mérite explication : le SME a transmis la politique restrictive de la

Bundesbank et a contribué à ce que l'on a nommé l'« eurosclérose », autrement dit la croissance molle et le chômage de masse. Les excédents allemands provoquaient une création monétaire porteuse d'inflation que la Banque centrale allemande contenait par une politique monétaire restrictive. D'autre part, pour réagir aux variations du dollar, elle augmentait ses taux en cas de hausse de la devise américaine pour protéger le mark, et la baisse du dollar faisait augmenter le mark obligeant les pays à monnaie faible à se protéger par une hausse de leur taux d'intérêt.

Mais, en réalité, l'euro fut un ca-deau empoisonné pour les pays qui supportaient les ajustements antérieurs. Le cas de la Grèce et celui des pays du sud qui ont bénéficié de taux d'intérêts proches de ceux de l'Allemagne ont rendu possible un terrible endettement privé, bien plus supérieur à celui de l'endettement public.

Mais les marchés financiers ont redoublé leur aveuglement puisqu'au cœur de la crise dite des dettes souveraines, ils ont proposé aux États si honteusement nommés les PIGS (Portugal, Irlande, Grèce et Espagne) des taux d'intérêt qui ont violemment aggravé l'endettement public.

Le cas de l'Italie est aussi significatif puisque la déposition pure et simple, en 2011, de Berlusconi et son remplacement par l'ex commissaire européen Mario Monti avaient pour but de réduire l'écart des taux avec le pays référent, l'Allemagne. La politique italienne fut alors désastreuse et plongea le pays dans une terrible récession. Néanmoins, Mario Monti fut fier de son œuvre car à son départ l'écart des taux s'était réduit. Il existe donc des « euro-peseta », des « euro-escudos » et j'en passe. Mais c'est l'illusion faciale des billets qui laisse entendre que la monnaie unique persiste.

Le gouvernement portugais de M. Costa a vécu et vit encore dans la crainte que la dette portugaise finisse

dans la catégorie des « obligations pourries » qui la tiendrait alors à distance du programme de rachat des obligations par la BCE. De ce fait, cette nation serait placée sous le joug possible d'une nouvelle Troïka. Pour l'heure, le gouvernement de M. Costa a réussi à déjouer les périls. Mais pour combien de temps ?

Cette fin de la monnaie unique dessine un paysage cauchemardesque. En effet, les plus vulnérables combinent leurs besoins de financement par des taux d'intérêts plus élevés, mais pire encore, ils ne peuvent faire éclater au grand jour la fiction de l'espace monétaire unifié à dix-neuf. En effet, ces « euro-peseta » ou « euro-lire » restent à l'état d'hologramme puisqu'aucune dévaluation n'est possible. En 1992-1993, la peseta et la lire ont pu amplement être dévaluées... au moment des attaques spéculatives qui firent voler en éclats le SME.

La « monnaie unique » n'est plus que virtualité. Seule la dévaluation interne demeure pour les États les plus fragiles, avec les conséquences dramatiques que l'on connaît en termes de croissance, d'investissement, de chômage. Mais comme il n'y a pas de limite dans le malheur, la Grèce qui ne peut ni avoir accès aux marchés financiers, ni attendre des avances de sa propre banque centrale, vit avec une monnaie étrangère dont le prix d'usage est dévastateur pour son économie. L'espace monétaire européen est fragmenté en une mosaïque de taux d'intérêts entre des États qui ont vu le coût de leur dette brutalement se réduire, comme l'Allemagne, et d'autres noyés par les taux d'intérêts plus élevés depuis 2010. Sans la perfusion de la Banque centrale européenne, la zone éclaterait.

L'euro est une vraie monstruosité puisqu'il recrée les défauts du SME et les aggrave. Car il rend toute souplesse impossible : l'euro est une zone « mark » carcérale, avec une mise à l'isolement des plus faibles. L'euro ou le darwinisme économique et social. Seuls les plus forts survivront mais pour combien de temps encore ?

César MONDOVI

Le franc CFA

Madame Le Pen a été reçue le 20 février par Michel Aoun, le 24 mars par Vladimir Poutine, mais aussi le 21 mars par Idriss Déby Itno, président du Tchad. Un tabou africain est brisé.

Aucun chef d'Etat africain francophone n'avait osé jusqu'alors. Or non seulement Marine Le Pen a été reçue à Ndjamena, mais encore elle est la seule des candidats à l'élection présidentielle à avoir défini avec autant de précision une politique africaine entre son allocution devant les députés tchadiens et un document-programme de quinze pages intitulé « l'Afrique : notre priorité pour l'international ».

Elle est ainsi la seule à s'être exprimée sur le franc CFA. Depuis la dévaluation de 50% de janvier 1994 de sa monnaie commune, l'Afrique francophone durablement traumatisée avait retenu la leçon. Elle pratiquait la loi du silence contre la spéculation. Personne n'avait rien dit quand les quinze pays passèrent avec armes et bagages à l'euro en vertu d'une décision européenne de 1998. Toute modification relative au franc CFA est désormais une compétence de la Banque centrale européenne. Qui le sait ? Depuis deux ans environ, quelques rares experts africains ont commencé à s'interroger – à leurs dépens puisque leur parole fut rapidement tue. Le franc CFA, créé le 26 décembre 1945 par le général de Gaulle, a 71 ans. Cette ancienneté n'est pourtant pas un argument suffisant, ni pour sa conservation ni pour sa terminaison. Le sort réservé à la Grèce fut un déclencheur autrement déstabilisant. L'Afrique occidentale et centrale n'est-elle pas une Grèce puissance dix ? Paris théoriquement donne à ses quinze partenaires africains la garantie du Trésor français. C'est d'ailleurs ainsi que les argentiers français avaient réussi à convaincre les membres de l'Union européenne pour la plupart fort réticents, d'accepter de rattacher quinze wagons supplémentaires à un train déjà trop étiré. Le Trésor en échange conserve au moins 50% des réserves de change des États africains. Les critiques (1) estiment que le gel de ces fonds (19 milliards d'euros)

est improductif. Ils sont indisponibles pour financer la croissance. Les investisseurs sont obligés de recourir à des prêts à des taux d'intérêt souvent exorbitants. En revanche la libre convertibilité encourage les fuites de capitaux, la classe riche préférant placer son argent en Europe et les entreprises rapatrier leurs profits plutôt que de les réinvestir sur place.

Tout ceci n'est pas faux mais représente des contreparties à des avantages qui ont fait leurs preuves et bénéficient jusqu'à présent du consensus parmi les gouvernements africains. Ces derniers ne sont pas convaincus par les projets de réforme. L'un de ceux-ci serait de conserver l'unité de la zone monétaire mais de détacher la monnaie de l'euro pour l'aligner sur un panier plus flexible incluant dollar et yuan. Pourquoi quitter la sécurité de la situation actuelle pour courir l'aventure de la liberté des changes avec le *cedi* (ghanéen), le *naira* (nigérien) ? Surtout comment conserver la solidarité entre pays riches et pays pauvres, pays pétroliers et pays sahéliens ? Quitte à subir l'hégémonie d'un pôle de croissance extérieur, vaut-il mieux celle de la Côte d'Ivoire ou celle du Nigéria, celle du Cameroun ou celle de l'Angola ? Logique par rapport à ses positions européennes, Mme le Pen a promis de rendre aux quinze pays qui utilisent le franc CFA (ou le franc comorien) la souveraineté monétaire. Il se trouve que c'est une position que défend son hôte le président tchadien depuis que son pays jouit de recettes pétrolières. Pour le moment il s'est contenté de demander l'africanisation de cette monnaie par le rapatriement des réserves aux Banques centrales africaines (la gestion de la « zone franc » est divisée en deux : la banque de l'Afrique occidentale à Dakar, celle de l'Afrique centrale à Yaoundé) à charge pour elles de mener une politique active de création monétaire avec un taux d'inflation dynamique. Bref le totem de la relation franco-africaine n'est plus un tabou. Pour le meilleur et pour le pire.

Yves LA MARCK

(1) « Sortir l'Afrique de la servitude monétaire. A qui profite le franc CFA ? » sous la dir. de Kako Nubukpo, Martial Ze Belinga, Bruno Tinel, Demba Moussa Dembele, éditions la dispute, 2016

Russie, le 18 mars : Un récent sondage affirme que 22% des Russes souhaiteraient le retour d'un Tsar. Les jeunes âgés entre 18 à 34 ans seraient ceux qui plébisciteraient le plus ce retour à la monarchie, avec 33% d'opinions favorables. 68% des Russes restent néanmoins opposés à la restauration de la monarchie.

Népal, le 20 mars : La commission électorale a décidé unilatéralement de retirer au mouvement monarchiste *Rastriya Prajatantra Party*, les mentions « monarchie constitutionnelle » et « État hindou » de ses statuts, qui seraient, selon elle, contraires aux valeurs de la République. Des affrontements entre monarchistes et forces de l'ordre ont eu lieu aux abords de la commission électorale et ont fait 12 blessés.

Portugal, le 22 mars : Le mouvement monarchiste *Causa Real* a lancé une pétition en ligne afin que le prétendant au trône **Dom Duarte de Bragance** obtienne des droits protocolaires officiels. Une pétition qui, si elle obtient le quorum nécessaire, permettra un débat à l'Assemblée nationale. Plusieurs ministres, députés, maires, présidents de la chambre constitutionnelle ont d'ores et déjà signé cette pétition.

Roumanie, le 23 mars : La curatrice du trône de Roumanie, la **princesse Margarita**, a rencontré le Président **Klaus Iohannis** afin de discuter des activités et de la future coopération de la famille royale avec la République dans les mois et années à venir. Une rencontre largement commentée par la presse nationale alors que le référendum sur la question sur la monarchie se fait toujours attendre.

Frederic de NATAL

Communiquer avec la NAR :

lejourn@nouvelle-action-royaliste.fr

Tél. : 01.42.97.42.57

www.nouvelle-action-royaliste.fr

Régis de Castelnau

L'avocat Régis de Castelnau défend les grands principes qui devraient gouverner la justice. Leur rappel permet de ne pas confondre droit et morale, même quand les affaires sont scandaleuses.

Royaliste : Pourquoi avoir intitulé votre blog « Vu du droit » ?

Régis de Castelnau : J'ai envie de m'y exprimer sur différents sujets à partir de ce qui est ma compétence première, le droit. En restituant l'expérience de 45 ans de Barreau, en donnant des informations et des réflexions sur des questions en général très mal traitées. La culture juridique des journalistes est en général assez faible et les gens sont désarmés pour exercer leur esprit critique. J'essaie de répondre à un besoin d'information, mais en étant accessible. Les sites purement juridiques sont en général assez technique voire ésotériques alors qu'il existe un besoin de vulgarisation qui permette de mieux appréhender les enjeux. J'ai souhaité avec mon blog porter un regard critique sur l'actualité à partir de l'approche juridique. Le bon exemple est celui des articles sur l'affaire Sauvage où, en termes assez vifs, j'ai tenté de lutter contre une déferlante mensongère. Il ont fait l'objet de plus de 100 000 clics que ce soit sur mon blog et sur le site du magazine *Causeur* sur lequel je publie également mes contributions.

Royaliste : Le ton y est assez polémique...

Régis de Castelnau : La polémique, voir le pamphlet sont des exercices que je ne déteste pas.

Dans le combat, surtout quand on est très minoritaire il faut savoir faire preuve d'un peu de mauvaise foi. Mais je vous rassure, en ce qui concerne les aspects juridiques sur lesquels je m'appuie j'essaie d'être d'une grande rigueur.

Royaliste : Vous vous êtes insurgé contre le traitement des affaires concernant Nicolas Sarkozy. Pour quelles raisons ?

Régis de Castelnau : J'ai été l'avocat de la direction du Parti communiste pendant assez longtemps. J'ai aussi travaillé dans des organisations internationales dans lesquelles les partis socialistes étaient présents. Je n'appartiens pas à la même famille politique que l'ancien Président de la République. Mes relations d'amitiés avec son avocat m'ont placé aux premières loges pour constater que Nicolas Sarkozy avait été traité pendant ce quinquennat de manière absolument scandaleuse. Je suis très sensible aux détournements de la justice, à son instrumentalisation au service d'intérêts politiques. En aucun cas, la fin ne justifie les moyens, et il n'y a rien de pire qu'une justice chargée de faire respecter la loi arrive à la violer pour satisfaire des intérêts politiques. C'est ce qui s'est passé avec le justiciable Nicolas Sarkozy. Et d'ailleurs, dans les affaires politico-financières les gens qui pourraient être favorables à celui qui est poursuivi donnent une information erronée à cause d'une méconnaissance des règles, de la place de la justice dans ce pays, de son fonctionnement, de sa réalité. J'ai tiré deux leçons de ma longue expérience professionnelle : croire que l'on peut faire confiance à la justice de son pays est une erreur grave ; et l'innocence ne protège

de rien. Constat qu'on jugera quand même un peu angoissant.

Royaliste : Comment en êtes-vous arrivé à tirer ces leçons ?

Régis de Castelnau : Mes activités professionnelles ont débouché sur une impasse avec la chute de l'Union soviétique. Je me suis alors spécialisé dans le droit public. La décentralisation de 1982 a été une révolution institutionnelle très importante. Mais, au début des années 90, j'ai considéré que ce mouvement institutionnel ne disposait pas des moyens dont il avait besoin pour s'accomplir. La France a une tradition administrative très ancienne. C'est une caractéristique très présente dans les têtes. Or, la décentralisation et la mondialisation ont fait passer la France sous un système de régulation juridique beaucoup plus importante, accompagné du recul des régulations administratives. Cette situation aurait dû donner à la justice une place majeure dans notre dispositif institutionnel, ce qui n'est pas le cas, faute de moyens budgétaires, de qualité de formation et d'exigences vis-à-vis de l'appareil judiciaire. Quand je dis exigences, je crois que la nation devrait attendre une plus grande qualité dans l'accomplissement d'une mission essentielle. Au lieu de se contenter de porter au pinacle quelques magistrats avides de publicité et qui ne représentent pas le corps.

Royaliste : Quels sont justement les principes qui fondent l'institution judiciaire ?

Régis de Castelnau : La France appartient à une culture fondée sur deux principes qui se sont progressivement dégagés : le *jus*, c'est-à-dire le droit, qui englobait le fonctionnement de la société, et la *lex*, la loi, qui est l'émanation du souverain, qu'il soit religieux ou royal et ensuite populaire. C'est le souverain qui détermine les règles qui vont s'appliquer dans la régulation de la société. Nous avons aussi subi



l'influence des règles germaniques avec des modes de règlement des conflits assimilables à la *vendetta*. Sous l'impulsion du roi, l'État a pris en charge la justice souveraine. La justice est devenue un instrument d'État. La Révolution a accentué et pérennisé ce processus. Les codes de Napoléon, qui relevaient d'un travail bien antérieur à la Révolution, ont pérennisé le fait que la France était un pays de droit écrit, avec une organisation judiciaire séparant la justice civile, qui arbitre les conflits concernant les particuliers, de la justice administrative, qui elle est le juge de l'État au sens large et des administrations.

Royaliste : Vous ne mentionnez pas la séparation des pouvoirs ?

Régis de Castelnau : Les principes de la séparation des pouvoirs, chers aux intellectuels du XVIII^e siècle, on n'en tenait pas beaucoup compte. Il y a, en France, une approche complexe de ces questions de séparation des pouvoirs qui débouche sur le débat stupide de l'indépendance de la justice. Je déteste ce terme parce qu'il n'a aucun sens. La justice pénale est naturellement l'expression la plus achevée de la justice rendue au nom du peuple français. L'État, pris dans son sens global, s'arroge la puissance légitime, pouvoir sur les corps, de la violence, et sanctionne ainsi les fautes commises par les citoyens. Il le fait en disposant d'un certain nombre d'armes, mais en assortissant ce pouvoir de normes très

importantes pour que les décisions puissent être légitimes. Comme l'a fort bien dit le juriste du XIX^e siècle Rudolf von Jhering : « adversaire acharnée de l'arbitraire, la forme est la sœur jumelle de la liberté ».

Royaliste : Quelle est la fonction de cette forme ?

Régis de Castelnau : Pour être efficace, le droit doit pouvoir prendre une sanction qui peut être d'une violence extrême. Pour être acceptée par la société, cette sanction doit être légitime. Elle est légitime à condition d'être prise au bout d'une procédure normée qui permet de rétablir une forme d'équilibre avec l'État et ses agents, les magistrats et les policiers.

Royaliste : Quels sont les critères d'une procédure normée ?

Régis de Castelnau : Elle doit être loyale. Elle doit respecter l'égalité des armes entre une accusation et une défense. L'accusation, qui représente l'État, a beaucoup de prérogatives. L'État doit créer les conditions juridiques et matérielles permettant à la défense d'exercer les siennes. C'est là que la séparation des pouvoirs a sa raison d'être. Le juge doit pouvoir prendre ses décisions, qui ont une importance considérable, avec une indépendance, comprise, non comme une fin, mais comme un moyen, celui de l'impartialité.

Royaliste : Et cette impartialité ne vous paraît pas assurée aujourd'hui ?

Régis de Castelnau : Ce terme d'impartialité, on ne l'entend jamais dans la presse, ni dans les débats. Prenez l'incroyable affaire du « mur des cons ». Il est insensé que, dans les locaux d'un syndicat ouvert à tous les vents, il y ait eu un panneau avec des gens punaisés et injuriés. Comment admettre que des magistrats qui vont être amenés à juger des affaires concernant directement ou indirectement lesdites personnes n'encourent pas le soupçon du parti pris. Il est bien évident que cette triste affaire aurait

dû donner lieu à des procédures disciplinaires et à de lourdes sanctions. Comment attendre de la sérénité de l'impartialité de gens qui ricanent en accrochant le portrait d'un ancien Président de la République en le traitant de con. L'impartialité doit être insoupçonnable. Dans l'affaire de Madame Bettencourt, la femme du juge chargé de l'instruction était membre du parquet qui poursuivait. Le même juge a ensuite nommé son témoin de mariage comme expert ! Sa procédure était évidemment nulle et aurait dû subir les foudres des juridictions supérieures. Mais le bruit court avec insistance que la Cour de Cassation lui aurait fait savoir qu'elle validerait sa procédure en cas d'ordonnance de non-lieu au bénéfice de Nicolas Sarkozy, mis en examen auparavant de façon invraisemblable.

Royaliste : D'autres principes sont-ils abandonnés ?

Régis de Castelnau : Il y a un principe extrêmement important, c'est le secret. En ces temps de volonté furieuse de transparence il est indispensable de rappeler que le secret s'explique par le fait qu'il est une liberté, une protection de soi-même. C'est un principe que l'on retrouve dans toutes les cultures judiciaires : on n'est pas tenu de témoigner contre soi-même. De plus il permet d'éviter la destruction des réputations et d'élaborer la décision dans des conditions de sérénité qui la rendent légitime, en respectant le principe fondamental de la présomption d'innocence.

Il faut quand même se rappeler que toute l'organisation de la justice, et du procès pénal en particulier, repose sur le principe de la défiance vis-à-vis de l'homme-juge. L'esprit des magistrats doit être libre quand ils décident, et qu'ils prennent des décisions si lourdes de conséquences. Le secret du délibéré leur permet d'éviter d'être recherchés pour la décision qu'ils ont prise, d'être à l'abri des pressions. Cela implique qu'ils n'ont pas le droit d'en parler, c'est le premier secret

(suite page 8)

(suite de la page 7)

celui du délibéré. Ensuite le secret de l'instruction devenu pour sa part un secret de polichinelle, ce qui constitue une régression des libertés de la personne. Les procès-verbaux d'instruction sont parfois publiés dans la presse avant même que les avocats en aient connaissance! C'est très grave. Cela permet toutes les manipulations. La violence ressentie par les victimes des lynchages médiatiques est difficile à imaginer. Il y a d'ailleurs une espèce de consensus frauduleux entre la presse et des magistrats. Quant au secret professionnel des avocats, il n'existe plus, comme l'ont montré les écoutes dans l'affaire Bettencourt. Les perquisitions chez les avocats sont devenues monnaie courante. Ce tableau catastrophique dans la presse est en grande partie responsable mais il ne faut pas oublier la complaisance de certains magistrats. Les plaintes pour violation du secret de l'instruction ne sont absolument jamais instruites. Il ne faut pas croire que cette triple destruction du secret est limitée aux affaires politico-financières. Personne ne doit se sentir à l'abri l'abri.

Royaliste : Quelles sont les conséquences de cette dégradation du fonctionnement de la justice pénale ?

Régis de Castelnau : C'est un facteur de démoralisation et de délégitimation des décisions. Dès qu'un jugement ne convient pas, il se trouvera tout un tas de gens pour dire que c'est scandaleux. Et citer La Fontaine et ses *animaux malades de la peste*. Même si les décisions ont été prises en application du droit, les gens poussés par la presse ou des agitateurs populistes seront scandalisés. Car personne n'expliquera pourquoi on est arrivé à cette décision. Dans l'affaire Wildenstein par exemple, dont les membres étaient poursuivis pour fraude fiscale à hauteur de 500 millions d'euros, une décision de relaxe a été rendu. Il

a été plus facile de crier au scandale au lieu d'expliquer, qu'en application du principe de non rétroactivité des lois pénales, la condamnation était impossible. Deux cours d'assises avaient reconnu la culpabilité de Jacqueline Sauvage, après des procédures parfaitement régulières que personne n'a contestées. Cela n'a pas empêché le mouvement féministe de prétendre contre la vérité que Jacqueline Sauvage était en état de légitime défense. De façon suffisamment convaincante pour que le Président de la République



n'hésite pas à bafouer une décision judiciaire régulière pour accorder sa grâce. Christine Lagarde était poursuivie pour « détournement de fonds publics par négligence » pour n'avoir pas empêché l'arbitrage contesté ayant mis fin au litige entre Bernard Tapie et le Crédit Lyonnais. Christine Lagarde ne pouvait pas être condamnée, puisque le fait principal, l'éventuel détournement de fonds par Tapie, n'étant pas encore établi ! Mais la Cour de Justice de la République l'a déclaré coupable en la dispensant de peine. Comprenez qui pourra, et sûrement pas le citoyen persuadé que la juridiction composée de parlementaires avait protégé l'ancienne ministre. Il y a une réelle désinvolture, dans la façon de traiter ces questions alors même que la République a un

besoin pressant d'une justice respectée et respectable, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cette situation est, sinon grave de dangers, du moins préoccupante.

Royaliste : Que faudrait-il faire pour restaurer la justice ?

Régis de Castelnau : Il faut remettre de l'ordre dans la magistrature, la rappeler à ses obligations. Les magistrats ont une dignité. Ils doivent se discipliner. Il faut aussi donner des moyens à la justice française. Son budget est un des plus bas des pays européens. Il faut une séparation du parquet et du siège. L'équilibre entre la défense et l'accusation doit être rétabli. La fonction de juge doit être revalorisée. La sacralisation actuelle des magistrats vedettes, le battage médiatique dont ils sont entourés est une hérésie. Il faut les débarrasser de cet image de justicier. Ils sont juges, et c'est déjà pas mal

Il y a aussi la question du syndicalisme dans la magistrature du siège. Malheureusement, les syndicats de magistrats sont devenus des officines politiques, qui jettent un soupçon sur l'ensemble du corps. Comment accepter que la presse présente des magistrats en fonction de leur appartenance syndicale ? Ensuite, l'activité syndicale a bon dos, les dirigeants de ces organisations passent leur temps à faire des commentaires politiques et à critiquer les pouvoirs exécutifs et législatifs. Ce n'est pas au juge d'élaborer la loi, il est chargé seulement de l'appliquer. Il faudrait revenir à ces choses simples. Je suis contraint de constater qu'il y a quand même une certaine urgence. Il y a de quoi !

**Propos recueillis par
Laurent Lagadec**

**Pensez
à la souscription de la NAR**
[http://www.nouvelle-action-royaliste.fr/
agir/donation](http://www.nouvelle-action-royaliste.fr/agir/donation)

Un accord par approfondissement

En invitant deux de nos amis, apparemment si éloignés l'un de l'autre, à ce qu'on appelait au Moyen Âge une *disputatio*, Bertrand Renouvin prenait le risque d'un dialogue de sourds. En effet, a priori sur le terrain le plus spéculatif, l'économiste Jacques Sapir et le théologien Bernard Bourdin sont aux antipodes l'un de l'autre, en dépit d'une commune passion pour la philosophie politique. Le premier ne définit celle-ci que comme matérialiste, c'est-à-dire sans aucune référence religieuse. Quant au second, toute sa carrière de chercheur s'inscrit sous le motif que « transcendance et histoire sont le secret du politique ». Sans doute l'histoire peut-elle être le terrain commun de nos deux penseurs, aux options métaphysiques contraires, mais puisant dans un patrimoine indivis les ressources d'une réflexion sur les variants et les invariants de la vie des hommes en société. J'ajoute que le postulat matérialiste de Jacques Sapir ne se veut nullement contradictoire avec aucune religion, puisqu'il propose un champ réflexif ouvert, pourvu que chacun accepte les règles d'une rationalité qui appartient à tous.

Dès lors, la *disputatio* était non seulement possible, mais fructueuse et riche, les différences attisant les réflexions et les progrès de la pensée attestant d'une grande communauté de vues. A mon sens, nous sommes bien au-delà de ce que John Rawls préconisait avec son « processus d'ajustement » qui, faute de pouvoir s'entendre sur ce qui est juste – ce qui supposerait un accord métaphysique plénier – s'accorde exclusivement sur ce qui équitale. Paul Ricœur avait opposé à cette distinction qu'il est hasardeux de s'entendre sur l'équitale sans avoir préalablement un sens de la justice. Jacques Sapir et Bernard Bourdin ne se contentent pas de ce type d'accord minimum, et ils dépassent très largement ce que le même Rawls appelait un accord par recoupement. Faute de s'entendre philosophiquement, il y aurait possibilité de s'entendre sur des conclusions pratiques, ne contredisant pas les convictions opposées des uns et des autres. Ce n'est pas du tout leur cas. Ils n'éludent nullement la confrontation de leurs propres convictions, car celles-ci sont

fortes de leur teneur anthropologique, et dans cet ordre nulle esquivance, nulle suspension ne sont permises. Pour prendre un seul exemple, il est impossible à Jacques Sapir de refuser la notion d'une certaine transcendance, celle qui explique la tutelle religieuse de la magistrature à Rome. Il pense toutefois que cette tutelle est provisoire et qu'il s'agit d'un raccourci qui sera dépassé ultérieurement par une conception plus élaborée du bien commun. Quant à Bernard Bourdin, il n'oppose pas ce mouvement second au premier : « A mon sens, il n'y a pas d'opposition pied à pied entre un fondement matérialiste et une légitimité transcendante. Il existe toutes sortes de matérialisme. Pour reprendre Emmanuel Levinas, le judaïsme comme le christianisme sont des matérialismes métaphysiques. En tant que tel, le "matérialisme" n'est donc pas nécessairement fermé à l'idée de transcendance. »

Par ailleurs, celui qui croit au Ciel et celui qui n'y croit pas, dès lors qu'ils veulent cerner les grandes catégories du politique, celles de nation, de souveraineté, de laïcité, se retrouvent dans un même fonds culturel, dont ils ne cessent d'exploiter les sollicitations. Rien de ce qui concerne Jean Bodin, Thomas Hobbes ou Baruch Spinoza ne leur est étranger, et c'est par la confrontation continue avec ces fondateurs de la politique moderne qu'ils sont eux-mêmes disposés à creuser les concepts indispensables à leur compréhension de nos difficultés les plus contemporaines. Je n'en puis retenir ici qu'une seule, omniprésente dans notre actualité des dernières années, celle qui concerne la laïcité. Il me semble qu'en abordant le problème dans des termes philosophiques, les deux interlocuteurs projettent une intelligibilité qui va au-delà de la conception prudentielle du cher

Emile Poulat. Lui craignait qu'une substantialité laïque ne substitue un contenu religieux à un autre. Bernard Bourdin pense à « un autre paradigme du rapport entre sphère publique et sphère privée, en l'occurrence entre ce qui relève de l'autonomie de la condition politique et de ce qui relève de la participation des religions à cette autonomie ». Jacques Sapir n'est pas en désaccord, sous certaines conditions qui permettent de garantir une sphère publique commune. Un ordre collectif est donc possible pour réaliser une unité supérieure.

Gérard LECLERC

Bernard Bourdin, Jacques Sapir, *Souveraineté, Nation, Religion. Dilemme ou réconciliation ?* Entretien mené par Bertrand Renouvin, éditions du Cerf, 2017. Prix éditeur 15€





Motions du 36^e congrès

Nous publions ici les textes adoptés lors du congrès de la N.A.R. qui s'est tenu à Paris les 1^{er} et 2 avril. Ils sont également disponibles sur notre site Internet

Pour un véritable revenu de dignité

Avec la campagne électorale pour l'élection présidentielle de 2017, l'idée d'un revenu universel (RU) refait surface. Elle est l'objet d'après débats autour du projet de société qu'il véhicule, de ses objectifs, de ses bénéficiaires, de son montant, de son coût... Elle compte autant de partisans à droite qu'à gauche de l'échiquier politique, chez les économistes orthodoxes et hétérodoxes ; le patronat et les syndicats y sont plutôt opposés au nom de la valeur travail, les associations de lutte contre la pauvreté et les organisations environnementalistes y sont plutôt favorables... Des expériences ont été tentées ou sont en cours à l'étranger dont on ne peut tirer aucun enseignement.

Dans le droit fil de la motion adoptée en 1995, et conformément au préambule de la Constitution de 1946, la Nouvelle Action royaliste rappelle que « tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler doit obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence » (alinéa 11).

Dans cette perspective, la NAR :

- réaffirme « l'obligation de ne pas réduire l'activité à la seule notion d'emploi salarié et de procurer une rémunération à une activité qui ne s'inscrirait pas nécessairement dans le cadre du travail physique, du travail sur machine, du commerce et

de l'administration classique » (motion du congrès de 1995), et qu'une nouvelle politique des revenus ne doit pas s'exonérer d'une véritable politique de l'emploi, en accord avec le préambule de la Constitution de 1946 qui dispose que « chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi » (al. 5);

- récuse le principe d'un revenu universel, inconditionnel, individuel et forfaitaire ;

- réaffirme la nécessité d'une plus juste répartition de la richesse nationale produite en faveur du travail;

- estime que les montants avancés par les partisans du RU, quel que soit le courant de pensée auquel ils se rattachent, sont insuffisants pour permettre à des ménages de vivre dignement;

- considère que les montants de revenu à atteindre pour permettre à un ménage de vivre décemment sont donnés par les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur les budgets de référence, soit 1 424 euros nets pour une personne seule et 3 284 euros nets pour un couple avec deux enfants (données 2015);

- pense que les politiques de redistribution doivent garantir ces minima, sans se substituer aux prestations sociales existant par ailleurs;

- juge que le financement de ce revenu de dignité passe par une politique fiscale plus juste et par des prélèvements qui visent la réduction des écarts de revenu primaire de 1 à 100 dans un premier temps, pour atteindre 1 à 12, à terme, mais aussi par la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale qui représentent entre 60 et 80 milliards d'euros chaque année, et non par une augmentation de la fiscalité des classes moyennes;

- considère que ce revenu de dignité constitue un élément d'une politique économique globale de relance de l'économie nationale.

Souveraineté numérique

Les nouvelles technologies liées au développement spectaculaire de l'informatique et au réseau Internet ont pris en quelques années une place majeure dans notre vie et se retrouvent dans la quasi-totalité de nos activités. Il est maintenant exclu de penser pouvoir s'en passer. Ces réalités sont fascinantes, les promesses de la numérisation sont fabuleuses, les facilités évoquées sont incontestables, mais derrière de séduisantes apparences se cachent des calculs, des idées et des projets qui concourent à un asservissement généralisé.

En effet les nouvelles technologies ne sont pas développées par le secteur du numérique et notamment par Google, Amazon, Facebook et Apple (les GAFA) pour les services qu'elles rendent mais parce qu'elles permettent d'accumuler en peu de temps d'énormes profits qui passent par le développement de la publicité ciblée. Cet asservissement généralisé se manifeste en particulier à quatre niveaux :

- **le citoyen** : chaque « clic » sur une application aboutit à échanger un service contre la délivrance, généralement inconsciente, d'informations privées qui sont enregistrées et vendues ; il en résulte un fichage généralisé et extrêmement complet des caractéristiques et du comportement de chacun, vendu au plus offrant : perte de liberté, de la confidentialité des transactions, de la propriété des données personnelles ;

- **le commerce** subit le siphonnage des activités économiques vers les GAFA et l'internet américain, la construction de monopoles d'une taille inouïe et d'une puissance absolue, l'élaboration d'une « uberisation » des activités économiques dans tous les pays ;

- **l'État** : l'exploitation systématique des nouvelles technologies conduit à fournir aux Etats-Unis des instruments d'espionnage d'une efficacité et d'une ampleur jamais



connues ; à la perte de souveraineté d'un pays comme la France sur des pans entiers de ses prérogatives par le transfert de ses actions ou de ses données dans un domaine sous législation américaine ; à la perte de ressources budgétaires du fait de l'extraterritorialité d'activités pourtant réalisées sur son sol ;

- **la culture** : « l'américanisation » des modes de vie met en place un nouveau modèle de société technocratique, ultra-libérale, culturellement américaine et « maternellement totalitaire » ;

On doit aussi reconnaître les différents niveaux où s'exercent les actions du numérique :

- l'interface usager-réseau (ou terminal) : téléphone portable, tablette, ordinateur, mais aussi tous les instruments de capture d'information possédant un micro-processeur et connectés : caméra de vidéo-surveillance, guichet automatique (banque, transports, péage, parking...), caisse enregistreuse de magasin, carte bancaire, de fichiers, etc ;

- le logiciel de communication et traitement (Google, Facebook, Amazon, etc.) qui propose des services via les terminaux, reçoit et traite les demandes ou les communications de l'utilisateur. Les données sont récupérées en « échange » de services de confort, mais elles sont sauvegardées et accumulées dans des « profils » (des fiches) individuels ;

- les applications. Propriétés des logiciels, implantées (en général gratuitement) sur les terminaux, c'est par leurs interactions avec les logiciels que ceux-ci s'approprient les données, mais aussi créent leurs monopoles ;

- les serveurs, qui recueillent et conservent les informations individuelles des profils ;

- les réseaux qui lisent les profils et les transmettent à des utilisateurs qui s'en servent principalement pour cibler leur publicité ; mais aussi à des utilisateurs non commerciaux, comme les services de renseigne-

ment publics ou privés, aboutissant aux fichages policiers et criminels.

Il est indispensable que la France se donne les moyens de sa souveraineté numérique. Du fait de l'extrême complexité d'un dossier, à la fois technique, économique, juridique, fiscal, culturel et politique, et de la puissance inouïe des GAFA, dont les moyens financiers dépassent le budget d'un État moyen comme le Danemark, la Nouvelle Action Royaliste préconise en première urgence la création d'un Commissariat à la souveraineté numérique.

Il définira les actions à entreprendre, en particulier en s'appuyant sur les points forts du pays et en veillant à assurer la protection des libertés individuelles et de toutes les activités qui concernent la Défense nationale.

Il aura pour tâche de remettre à plat la fiscalité sur les GAFA dans leurs activités sur notre territoire, en interdisant l'extraterritorialité de ces activités et en restaurant les prérogatives de l'État en matière fiscale et juridique, en vue du démantèlement des monopoles par différentes lois concernant entre autres :

- l'interdiction de « fermer » les applications à la concurrence ;

- le rapatriement des serveurs sur le sol national afin que les données qui y sont conservées restent sous juridiction française ;

- l'interdiction des activités des logiciels qui, sous couvert d'initiatives « citoyennes » à travers le réseau, ont en fait pour but de retirer au pouvoir régalien ses prérogatives juridiques et policières.

La politique française de la recherche doit dès maintenant porter son effort sur l'étape suivante de la technologie en élaborant un plan de recherches sur les ordinateurs quantiques et en organisant la coopération européenne en ce domaine.

*

* *

Les mercredis de la NAR

À Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (38, rue Sibuet, 75012 Paris) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45. Entrée libre, une participation aux frais de 2€ est demandée), elle s'achève à 22 h. Une carte d'**abonné des mercredis** annuelle (12 €) permet d'assister gratuitement à toutes les conférences et de recevoir chaque mois le programme à domicile.

Après la conférence, à 22 heures, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner: 7 €).

Mercredi 19 avril :

Jean-François Kesler -

« Les institutions politiques françaises »

Mercredi 26 avril :

Jean-Clément Martin -

« Robespierre »

Royaliste

Bimensuel de la Nouvelle Action royaliste

Rédaction-administration

Bloc C - B.A.L. 13
36-38, rue Sibuet
75012 Paris

Directeur politique
Bertrand Renouvin

Directeur politique adjoint
Christophe Barret

Directeur de la publication

Yvan Aumont

Com. paritaire
05 14 - G 84 801
ISSN 0151-5772

Déclaration de politique générale

Le bilan du quinquennat est presque entièrement négatif. Complètement alignée sur les États-Unis, la diplomatie française a pris de surcroît des positions maximalistes – sur l'Iran, sur la Syrie - qui sont contraires aux intérêts français et qui empêchent notre pays de jouer, quand il l'estime nécessaire, un rôle médiateur. Depuis le retour de la France dans le commandement intégré de l'Otan, l'atlantisme domine au ministère de la Défense et l'armée française est privée de la stratégie qui lui est indispensable. La France est exclue du jeu diplomatique au Proche-Orient, elle s'est liée pour des motifs sordides à l'Arabie séoudite et au Qatar qui sont les foyers de la subversion islamiste, elle participe aux gesticulations militaires de l'Otan dans l'Est européen. Elle joue heureusement un rôle décisif au Sahel contre le djihadisme. Elle a joué un rôle moteur en faveur de la transition écologique.

Dans l'Union européenne en voie de dislocation, François Hollande a choisi d'accepter la domination allemande. En Grèce, le gouvernement français laisse s'accomplir l'impardonnable : l'asservissement d'une nation, le pillage d'une économie, la paupérisation d'un peuple.

Le bilan économique et social du quinquennat confirme les conséquences désastreuses de la prétendue monnaie unique et de l'ultralibéralisme. La désindustrialisation, la crise agricole et la baisse des investissements publics aggravent sans cesse le décrochage de la France périphérique.

La dérive oligarchique de la V^e République a été aggravée par l'attitude consternante de François Hollande, qui n'a jamais su incarner la fonction présidentielle. La crise de légitimité résulte de l'abandon de toute volonté politique, quant à l'affirmation de la souveraineté de la nation. Elle s'accompagne de la décomposition du système partisan. Une tentative de sauvetage est en cours autour d'Emmanuel Macron qui pourrait réunir les clans oligarchiques de droite et de gauche dans une coalition parlementaire issue d'un vote de la peur.

Dans cette crise majeure, la Nouvelle Action royaliste exclut de voter pour François Fillon, Benoît Hamon ou Emmanuel Macron, représentants d'une oligarchie qu'elle a toujours combattue.

La Nouvelle Action royaliste exclut de voter en faveur de Marine Le Pen. Opposée au Front national depuis la fondation de ce parti, la NAR n'a jamais critiqué et encore moins insulté les citoyens qui votent frontiste. Elle comprend que, pour se venger des injustices et des humiliations, on vote pour ceux qui évoquent la reconquête de la souveraineté. Cependant, la NAR ne peut accepter la conception de la nation, contraire à la tradition française, qui conduit à préconiser la suppression du droit du sol en développant des thèmes identitaires et xénophobes. Elle n'admet pas plus l'allégeance de Marine Le Pen au président de la Fédération de Russie qu'elle n'admet l'allégeance des oligarques de droite et de gauche à la chancelière allemande.

Jean-Luc Mélenchon présente un projet de reconquête de la souveraineté, de planification écologique et de justice sociale qui rejoint sur de nombreux points les propositions formulées par la Nouvelle Action royaliste. Mais son projet de VI^e République n'est pas acceptable pour des royalistes qui défendent les principes fondamentaux de la République gaullienne et qui ont montré comment la rénover. Il demeure dans l'ambiguïté sur les questions européennes.

Nicolas Dupont-Aignan présente un projet incomplet : le retour au franc et les mesures protectionnistes ne suffiront pas à mobiliser l'économie – faute de plan de nationalisations – et à rétablir une démocratie sociale pleinement fidèle aux principes posés à la Libération. Ses propos sur l'immigration sont démagogiques. Cependant, Nicolas Dupont-Aignan se présente en défenseur des institutions de la République gaullienne : tel est pour la NAR le motif déterminant du choix en sa faveur.

La Nouvelle Action royaliste veut participer à la recomposition des forces politiques qui aura lieu après la période électorale. Elle milite pour une alliance de type nouveau entre citoyens décidés à une politique de souveraineté orientée vers la justice sociale et la réorganisation économique de la nation selon l'impératif écologique qui vaut pour tous les États.

**Le comité directeur
de la Nouvelle Action royaliste**